

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de VIRE SUR LOT

Séance ordinaire du 15 mars 2022

Date de la convocation : 09/03/2022

Objet : Désignation des remplaçants dans les commissions communales concernées et désignation des remplaçants des représentants aux divers syndicats (DE_02_15_03_22)

L'an deux mille vingt-deux et le quinze mars, à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances : à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire Yvette FROIDEFOND.

Présents : Yvette FROIDEFOND, Edmond HARTMANN, Patrice MATENCE, Olivier GUITARD, Francis LOYGUES, Eric MONTAGNE, Christiane OSTERMANN, Dominique FILHOL, Malika LASSERRE, Romain TRILLE, Michel VANTILCKE

Représentés :

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Romain TRILLE

- Madame le maire propose à l'assemblée délibérante :
- la désignation des remplaçants dans les commissions communales concernées,
- la désignation des remplaçants des représentants aux divers syndicats.

Qu'est-ce qu'une commissions communales :

Les commissions communales sont des instances de préparation des questions qui doivent être soumises au conseil municipal. ... Elles émettent des avis et peuvent formuler des propositions ; le conseil municipal étant seul compétent pour régler, par délibérations, les affaires de la commune.

Modification de la délibération DE_01A_16_09_21 qui modifiait la délibération DE_1C_02_06_20.

En pièces jointes : DE_1C_02_06_20, DE_01A_16_09_21 et compte rendu de la séance du 16/09/2021 ou sont notifiés les membres de ces commissions, les représentants et le nom des personnes de la commune se portant volontaires pour les commissions.

Madame le maire fait lecture du rôle de chaque commission.

Appels d'offres

Lance des appels d'offres et ouvre les plis, choisi en fonction d'une grille de décision et rend un avis pour le CM

Aide sociale – enfance - PCS

Etablit et entretient le lien vers les jeunes et les anciens (services de proximité), la petite enfance, la vie associative

Etudie les projets d'espaces de rencontre, d'activités

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Le plan communal de sauvegarde (PCS) a été institué par la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, dans son article 13, et par son décret d'application n°2005-1156 du 13 septembre 2005. Il est codifié par l'article L731-3 du Code de la Sécurité Intérieure.

Le PCS : pourquoi ?

? Pour anticiper une situation d'urgence et se préparer à sa gestion.

Le PCS : c'est quoi ?

? Un document opérationnel, établi sous l'autorité du maire, qui prévoit l'organisation de la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus.

Il complète les documents d'information élaborés au titre des actions de prévention. Le PCS intègre les dispositions du plan départemental Organisation de la Réponse de la Sécurité Civile (ORSEC).

Le PCS : pour qui ?

? Obligatoire pour les communes dotées d'un plan de prévention des risques (PPR) ou comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention (PPI).

Le PCS : comment est-il constitué ?

? d'un recensement et une analyse des risques à l'échelle communale,

? d'un annuaire opérationnel et d'un recensement des moyens d'intervention et d'alerte,

? d'une organisation de crise,

? Il peut intégrer une réserve communale de sécurité civile (RCSC) instituée par la commune, sur délibération du conseil municipal

Environnement - parcours santé – espaces verts

Plantation et entretien arbustes/fleurs :

Etudie (demande des devis) et suit tous les travaux à faire : entretien, maintenance, espaces verts, propreté, aire de jeux, sécurité

Etudie et met en place les projets d'entretien, de rénovation, de mise en valeur, d'optimisation de nos bâtiments communaux et patrimoniaux

Etudie les projets environnementaux et de développement durable, énergétiques

Est en charge des aménagements de mobilité douce (voie verte...) et de loisirs (chemins ...) , des espaces naturels de la commune

Elle est en lien avec la commission travaux, mais également urbanisme / aménagement

Loisirs - tourisme et développement touristique - sport

Réfléchit et aide à la mise en place pour le développement touristique

Salle des fêtes

Gère le domaine public (commerces ambulants...), l'occupation des salles communales, les activités sportives et culturelles sur la Commune

Etudie les projets d'espaces de rencontre, d'activités

Suit la propreté de la salle des fêtes et du parking

Information - internet - bulletin communal

Réalise la communication de la commune

Agriculture – calamités

Intempéries – déclaration auprès des domaines – perte de récolte

(le régime des calamités agricoles peut intervenir afin d'indemniser les agriculteurs qui ont subi une perte de récolte...)

Travaux publics – urbanisme – terrains communaux (dégradation volontaire ou involontaire, fumée...) – bâtiments et entretiens communaux - voirie et entretien de la voirie

COMMISSION URBANISME – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (PLUi)

Etudie (demande des devis) et suit tous les travaux à faire : bâtiments communaux, entretien, maintenance, matériel roulants, voirie, propreté, sécurité etc...

Etudie tous les problèmes liés à l'urbanisme : permis de construire, demande de travaux des habitants

Travaille sur le PLUi, le zonage ...

Vérifie les conformités des projets vis-à-vis du PLUi

Fait des propositions d'aménagements communaux

Elle est en lien étroit avec la commission environnement

Eglise – cimetière

Etudie les travaux à faire ou à effectuer en régie

Suit tous les travaux à faire : entretien, maintenance

Suit la propreté de l'église et du cimetière

Eau potable

Le rôle de la commission sera de réfléchir aux améliorations possibles concernant notre réseau d'eau potable (conduites et réservoirs) ainsi que l'élaboration du RPQS (rapport annuel sur le prix et la qualité des services liés à l'eau) et la recherche d'éventuelles fuites
Gestion de la station Bru et du périmètre
Gestion en lien avec l'ARS

Commissions communales :

. Appels d'offres

- Président de droit : Yvette FROIDEFOND
- Membres titulaires : Edmond HARTMANN – Patrice MATENCE – Michel VANTILCKE
- Membres suppléants : Francis LOYGUES - Eric MONTAGNE – Christiane OSTERMANN

. Aide sociale – enfance - PCS

- Président de droit : Yvette FROIDEFOND
- Membres titulaires : Romain TRILLE – Malika LASSERRE
- Membres suppléants : Christiane OSTERMANN – Dominique FILHOL

*Il a été notifié sur le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 16/09/21 :
«Information du nom des personnes de la commune se portant volontaires pour les commissions :
M. Bernard TEYSSENDIE»*

. Communication (internet – information – bulletin communal) - CULTURE

- Président de droit : Yvette FROIDEFOND
- Membres titulaires : Patrice MATENCE – Dominique FILHOL
- Membres suppléants : Olivier GUITARD – Malika LASSERRE

. Salle des fêtes – loisirs – tourisme – développement touristique - sport

- Président de droit : Yvette FROIDEFOND
- Membres titulaires : Patrice MATENCE – Edmond HARTMANN – Romain TRILLE
- Membres suppléants : Malika LASSERRE – Dominique FILHOL – Christiane OSTERMANN

. Eglise – cimetière

- Président de droit : Yvette FROIDEFOND
- Membres titulaires : Edmond HARTMANN – Christiane OSTERMANN
- Membres suppléants : Francis LOYGUES – Dominique FILHOL

. Coordination des moyens généraux

- Président de droit : Yvette FROIDEFOND
- Membres titulaires : Patrice MATENCE – Christiane OSTERMANN
- Membres suppléants : Edmond HARTMANN – Olivier GUITARD

. Voirie – environnement – viticulture – agriculture - calamités

- Président de droit : Yvette FROIDEFOND
- Membres titulaires : Edmond HARTMANN – Eric MONTAGNE – Dominique FILHOL
- Membres suppléants : Francis LOYGUES – Olivier GUITARD – Christiane OSTERMANN

. Travaux publics – urbanisme PLUI

- Président de droit : Yvette FROIDEFOND
- Membre titulaires : Patrice MATENCE – Christiane OSTERMANN – Michel VANTILCKE
- Membres suppléants : Edmond HARTMANN – Romain TRILLE – Dominique FILHOL

. Service de l'eau potable

- Président de droit : Yvette FROIDEFOND

Membres titulaires : Patrice MATENCE - Olivier GUITARD – Michel VANTILCKE
 Membres suppléants : Eric MONTAGNE – Francis LOYGUES – Malika LASSERRE

Il a été notifié sur le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 16/09/21 :

«Information du nom des personnes de la commune se portant volontaires pour les commissions :
 Messieurs Denis FABBRO, Fabrice DUROU, M. VANTILCKE»

. Impôts

Président de droit : Yvette FROIDEFOND

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

Vu l'article 1630 du code général des impôts,
 Vu la liste de présentation établie par le conseil municipal de la commune de VIRE-SUR-LOT

La Directrice départementale des finances publiques désigne commissaires de la CCID, les contribuables désignés ci-après, pour la période comprise entre la date de la présente décision et la date d'expiration du mandat des membres du conseil municipal.

COMMISSAIRES TITULAIRES (NOM Prénom)	COMMISSAIRES SUPPLÉANTS (NOM Prénom)
MATENCE PATRICE	ROUSSELLES AMELIE
GUITARD OLIVIER	PARMENTIER CLAUDINE
BROCARD DANIELLE	HARTMANN EDMOND
BEAUMONT SEBASTIEN	MONTAGNE ERIC
SALLES BERNARD	FILHOL DOMINIQUE
ARENES ALINE	VANTILCKE MICHEL

Remarque. lors des réunions, en l'absence d'un commissaire titulaire, les commissaires suppléants peuvent être choisis indifféremment.

Cette décision sera notifiée, le plus tôt possible, à chacun des commissaires titulaires et suppléants, par le maire de la commune, président de la commission communale des impôts directs.

A Cahors, le 01/12/20

La Directrice départementale des finances publiques,

Jacqueline RAYMAUD-de BRUNSON

. Commission spéciale : adressage

Président de droit : Yvette FROIDEFOND

Membre titulaires : Patrice MATENCE - Edmond HARTMANN – Malika LASSERRE

Membres suppléants : Eric MONTAGNE – Francis LOYGUES – Dominique FILHOL

Il a été notifié sur le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 16/09/21 :

«adressage (pour le découpage des zones) - suggestion : des membres issus de chaque zone de la commune»

. Délégués à l'IME Vire : Yvette FROIDEFOND – Romain TRILLE

Syndicats intercommunaux :

. FDEL

Titulaires : Yvette FROIDEFOND

Suppléants : Edmond HARTMANN

. AGEDI

Délibération n° DE_02_15_03_22 - Désignation des remplaçants dans les commissions communales concernées et désignation des remplaçants des représentants aux divers syndicats -

Titulaires : Yvette FROIDEFOND

. SDAIL

Titulaires : Michel VANTILCKE

Madame le maire étant « secrétaire au SDAIL », il y a lieu de voter le titulaire

Suppléants : Edmond HARTMANN

. PLUI

Titulaires : Yvette FROIDEFOND

Suppléants : Edmond HARTMANN

. AQUARESO

Titulaires : Yvette FROIDEFOND – Edmond HARTMANN

Suppléants : Patrice MATENCE – Francis LOYGUES

. SYDED

Titulaires : Yvette FROIDEFOND

Suppléants : Edmond HARTMANN

. SYDED Environnement

Titulaires : Yvette FROIDEFOND

Suppléants : Edmond HARTMANN

. SYDED Eau potable

Titulaires : Yvette FROIDEFOND

Suppléants : Edmond HARTMANN

. SIFA

Titulaires : Malika LASSERRE

Suppléants : Christiane OSTERMANN

. Correspondant Défense : Edmond HARTMANN

Fait et délibéré à Vire sur Lot, les jour/mois et an que dessus,
pour copie certifiée conforme
Madame le Maire, Yvette FROIDEFOND



Acte rendu exécutoire par réception en Préfecture
et publication en Mairie le 21/03/2022

Madame le Maire

(Handwritten signature)

Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

